

ASSEMBLÉE NATIONALE3 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 603

présenté par
M. Mariani-----
à l'amendement n° 256 de Mme Boutin

à l'ARTICLE 12

Dans l'alinéa 2 de cet amendement, substituer aux mots :

« originaire d'un pays en voie de développement »

les mots :

« ressortissant d'un pays de la zone de solidarité prioritaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La ZSP est un concept identifiable, dont la liste est fixée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.